

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Israa Kachchache](#)

<https://www.cadre21.org/membres/455aba44fa500a80e2aba84e>

Date d'obtention : 2023-08-16 16:14:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

En effet , cela permet de limiter la propagation des photos/vidéos de la victime en ayant une intervention plus encadrante et structurante. La méthode d'intervention SEXTO va nous permettre de collecter l'information en lien avec qu'est ce qui s'est passée ? les intentions derrière est ce qu'ils sont impulsifs ou malveillant ? Cela va permettre aussi d'avoir une approche efficace et rapide en moins de 4 jours. La méthode d'intervention SEXTO permet aussi de respecter un cadre au niveau scolaire , familial et judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me permettre d'avoir une intervention plus efficace et directe dans ce type de situation. Aussi, étant donné que le domaine judiciaire est impliquée, cela permet aussi de savoir qu'est ce qu'on peut ou ne pas faire dans ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La propagation des photos/ vidéos (il faut limiter en passant la grille d'évaluation SEXTO)
À ne pas regarder les photos/ vidéos
si c'est un acte impulsif ou malveillant